



AVIS D'APPEL PUBLIC A CONCURRENCE

I. Acheteur

AXENTIA

13-15 rue de l'Aubrac, CS 60306, 75012 PARIS

Tel : 07.60.20.13.78

Email : marchespublics@axentia.fr

II. Objet du marché

Travaux pour l'extension de 9 chambres, la création d'un PASA et la mise en conformité de l'EHPAD Les Grands Chênes à Joué-Lès-Tours (37).

III. Procédure

Le marché est passé selon une procédure adaptée. La procédure est une procédure ouverte où toutes les entreprises peuvent remettre une offre.

IV. Lieux d'exécution des prestations

Département de l'Indre-et-Loire (37).

V. Lieu d'obtention du dossier de consultation

Le dossier de consultation ne peut être que téléchargé sur le site internet <https://www.marches-securises.fr/entreprise/>

Aucun envoi sur support physique électronique ou sur papier ainsi que par mail ne sera fait.

L'attention du candidat est attirée sur le fait qu'un retrait anonyme sur la plateforme de dématérialisation ne lui permettra pas d'être destinataire des éventuelles modifications apportées au DCE ou des réponses apportées aux questions posées dans le cadre de la procédure. En cas de retrait anonyme, il appartiendra aux candidats de récupérer par leurs propres moyens ces informations.

Aussi, il est recommandé au candidat de s'identifier et d'indiquer une adresse mail facilitant tous les échanges nécessaires dans le cadre de la présente procédure.

Si toutefois un candidat ne pouvait pas accéder à la plateforme de dématérialisation, il lui appartient de prendre contact avec la SA d'HLM AXENTIA à l'adresse marchespublics@axentia.fr

VI. Date et heure limite de remise des offres

13 octobre 2025 à 12h00.

VII. Visite de site

Une visite de site est obligatoire pour répondre à la consultation.

VIII. Critères de choix

Conformément aux articles L 2152-7 et R 2 152-6 et 7 du code de la commande publique, l'offre retenue sera l'offre économiquement la plus avantageuse, en fonction des critères définis ci-dessous :

■ Critère n° 1 : Valeur technique (100 points), pondération de 40% ;

Ce critère est jugé sur la base du mémoire technique du candidat et selon les sous-critères suivants :

- Note spécifique sur l'organisation du chantier (organisation vis-à-vis des concessionnaires, gestion des travaux en milieu occupé, gestion vis-à-vis du personnel, du gestionnaire et des résidents, gestion des flux avec l'EHPAD à proximité en fonction, limitation des nuisances sonores, moyens humains mis en œuvre...) (50 points) ;
- Référence sur des projets similaires (mixte construction neuve et réhabilitation, en milieu occupé, ERP) (15 points) ;
- Référence en tenue de commission de sécurité (5 points) ;
- Gestion des imprévus en cours de chantier (5 points) ;
- Gestion du planning (respect des délais et optimisation) (10 points) ;
- Démarche qualité, qualité des ouvrages, objectif livraison 0 réserve (10 points)
- Démarche développement durable (gestion des déchets, filière d'approvisionnement des matériaux) (5 points)

Le mémoire technique doit être circonstancié et adapté à l'opération.

■ Critère n° 2 : Prix (100 points), pondération de 60% ;

Le critère prix est jugé à partir du prix forfaitaire du marché figurant à l'acte d'engagement.

L'offre la moins disante obtiendra la note maximum sur le critère prix. L'affectation des points de chacune des autres offres s'effectue par application de la formule suivante :

$(\text{Prix de l'offre la moins disante} / \text{prix de l'offre analysée}) \times 100$

Les candidats ont l'obligation de compléter les DPGF fournies dans le Dossier de Consultation des Entreprises.

IX. Renseignements complémentaires

Ils peuvent être obtenus auprès de l'acheteur public à l'adresse et aux coordonnées ci-dessus.

X. Date d'envoi à la publication

1^{er} septembre 2025.